

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 février 2000, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier d'acquisition par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain nu située rue du 11 Novembre à Feyzin et appartenant à la société Francelot.

Cette parcelle, d'une superficie de 65 mètres carrés environ, est cadastrée sous le numéro 127 de la section BL et est déjà intégrée dans l'emprise de la voie précitée.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, la Communauté urbaine achèterait ledit terrain, à titre gratuit, conformément aux dispositions de l'arrêté de lotir n° L 1-9028 du 20 décembre 1984 ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Vu l'arrêté de lotir n° L 1-9028 du 20 décembre 1984 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense résultant des frais d'acte notarié sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2000 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0387.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,